
Institut des arts de la danse

AURILLAC. — « La danse n'est pas qu'une simple série de mouvements, c'est, comme toute forme d'art, l'expression de nos émotions, de notre nature humaine et de notre créativité intellectuelle ». Ces propos, tenus par Vendetta Mathéa, illustrent ce que doit être la politique suivie par l'Institut des arts et de la danse, prolongement de l'implantation de la compagnie, à Aurillac.

Le programme de formation professionnelle doit se développer dans le cadre de l'institut. Il s'adresse principalement à des danseurs semi-professionnels et professionnels désireux de

s'orienter vers le spectacle et la création.

L'enseignement est fondé à deux niveaux : permanent pour les matières dites principales et périodique pour celles dites de complément et d'éveil, dans le cadre d'ateliers et de séminaires intensifs.

Les cycles de formation d'une durée de neuf mois débutent en octobre, janvier ou avril, et donnent lieu à un enseignement d'environ trente heures par semaine.

Renseignements. — Institut des arts de la danse, BP 22, 15018 Aurillac Cedex, tél. 71.64.88.56.

Quant à la compagnie Vendetta Mathéa, elle a fait l'objet, le 20 octobre dernier, d'un reportage d'Antenne 2, dans le cadre de l'émission Domicile A2.

La compagnie doit se produire, dans les mois qui viennent, à Saint-Etienne, Bourges, Moulins, Figeac, Thionville.

*
**

En novembre, elle présentera un spectacle « Danse jeune public », au théâtre d'Aurillac « Not for Kids only », les 26 et 27, pour les scolaires, le 28, à 15 heures, pour tout public.

LA MONTAGNE

MERCREDI 28 OCTOBRE 1987